

INFORMATION

Par Profil supprimé Postée le 12/03/2012 10:02

Bonjour,

Je souhaite avoir plus d'infos sur la création du service et notamment sur le plan des 42 mesures pris par la dgltd. Quelles étaient les autres mesures a part la création d'un service d'accueil téléphonique? Merci de votre réponse

Mise en ligne le 13/03/2012

Bonjour,

Après de nombreuses recherches assez infructueuses (le document en question date de 1990), le seul endroit ou vous pourriez vous renseigner est le site de la MILDT (qui était avant la dgltd). Ce document est "archivé" sur leur site, à vous de voir si vous pouvez en récupérer le contenu ou une copie en les contactant directement via leur site :www.drogues.gouv.fr.

Cordialement
